

Taxes : les firmes américaines en Chine accusent le coup

L'escalade dans la bataille commerciale qui oppose Washington à Pékin inquiète les entreprises implantées dans l'ex-empire du Milieu

SHANGHAI - correspondance

La Chine avait prévenu ; la riposte ne s'est pas fait attendre. En écho à la décision du président américain Donald Trump d'imposer une taxe de 10 % sur 200 milliards de dollars (environ 171 milliards d'euros) d'importations chinoises, Pékin a annoncé qu'il taxerait 60 milliards de dollars de produits américains.

Ces nouveaux droits de douane de 5 % à 10 % entreront en application lundi 24 septembre, en même temps que les taxes américaines, a précisé le ministère chinois des finances, mardi 18 septembre. La Chine a également déposé une nouvelle plainte devant l'Organisation mondiale du commerce. Ces montants s'ajoutent aux 50 milliards de produits taxés à 25 % de part et d'autre début juillet.

Cette guerre commerciale risque de peser rapidement sur les entreprises. Jack Ma, le président du géant chinois du commerce en ligne Alibaba, s'est inquiété de ces frictions commerciales qui pourraient, selon lui, durer encore vingt ans et compliquer sérieusement la situation des sociétés.

Les trois quarts des entreprises américaines (74,3 %) estiment qu'elles souffriront de cette deuxième salve de taxes, contre 60 % pour la première, d'après une étude de la Chambre de commerce américaine en Chine (AmCham), publiée le 13 septembre. Près de la moitié des firmes (47,2 %) prévoient un « fort impact négatif », contre 21,5 % pour les premières taxes américaines.

Pour Jack Ma, patron du géant chinois du commerce en ligne Alibaba, ces frictions pourraient durer encore vingt ans

Kenneth Jarrett, le président de l'AmCham, met en garde contre les suites du conflit. « *Le montant concerné par la première phase (...) était assez modeste, en particulier pour les grands groupes qui ont des activités diversifiées. Cela a pu donner lieu à une certaine suffisance de la part du gouvernement américain. On le voit dans les déclarations de l'administration assurant que les taxes n'ont pas eu d'effets sur les consommateurs et sur l'économie américaine.* »

Si la plupart des entreprises touchées se montrent discrètes sur les conséquences de cette bataille commerciale, elles ne sont pas pour autant immunisées. Mi-juillet, General Electric a ainsi estimé que les taxes américaines sur ses importations de Chine augmenteraient ses coûts de 300 à 400 millions de dollars. D'autres industriels, comme Honeywell, ont indiqué s'être préparés en achetant plus de pièces et de matériaux à l'avance. L'entreprise a toutefois souligné qu'elle s'attelle à diversifier sa chaîne d'approvisionnement hors de Chine.

Fin août, Ford a annoncé l'abandon de son projet de vendre aux

Etats-Unis sa nouvelle Ford Focus Active, produite en Chine. Le président de la marque en Amérique du Nord, Kumar Galhotra, a déclaré que les 25 % de taxes américaines présentaient « un problème économique très difficile pour Ford ». « *C'est pourquoi nous choisissons de déployer ces ressources économiques ailleurs.* »

L'annonce n'a pas échappé à Donald Trump. « *Cette voiture peut maintenant être construite aux Etats-Unis et Ford ne paiera pas de taxes* », a lancé le président américain sur Twitter le 9 septembre. De quoi inciter Ford à donner un cours d'économie industrielle au locataire de la Maison Blanche. « *Il ne serait pas rentable de construire la Focus Active aux Etats-Unis étant donné les faibles volumes estimés* », a défendu un porte-parole de la marque, toujours sur Twitter.

Activité menacée

De fait, si un tiers des entreprises américaines en Chine comptent délocaliser une partie de leur production ou de leur chaîne d'approvisionnement en réponse aux droits de douane, elles ne sont que 6 % à envisager de relocaliser aux Etats-Unis, d'après l'étude de l'AmCham. La plupart des industriels concernés songent plutôt à l'Asie du Sud-Est, pour ses coûts de production inférieurs à la Chine.

Les plus petits acteurs, quant à eux, disposent d'une marge de manœuvre plus limitée. Après à peine deux ans passés en Chine, Matthew McPetridge, un jeune importateur de vins américains, voit son activité menacée. Le vin

américain figure sur la liste des produits soumis à 25 % de droits de douane supplémentaires en Chine. Il a pu s'approvisionner pour l'année, juste avant l'application des taxes, mais ses stocks tendent à s'épuiser.

« *Jusqu'ici, j'espérais que le conflit soit résolu avant d'avoir à me réapprovisionner, mais ça n'a pas l'air d'aller en s'arrangeant* », soupire-t-il. « *Les vins américains sont déjà chers. Je ne peux pas augmenter mes prix de 25 % du jour au lendemain. Je ne sais pas quoi dire aux vignerons indépendants à qui j'avais promis de nouveaux débouchés. J'essaie de rester optimiste...* », poursuit-il. Comme lui, 31,1 % des entreprises américaines citées par l'AmCham déclarent reporter ou annuler des investissements prévus en Chine.

Si les entreprises américaines ne contestent pas la validité des revendications de l'administration Trump, c'est la méthode adoptée qui irrite. « *La communauté des affaires veut plus d'ouverture du marché chinois* », souligne Kenneth Jarrett, citant la protection de la propriété intellectuelle, les restrictions appliquées à certains secteurs de l'économie ou encore la concurrence déloyale des entreprises chinoises. « *Mais la question, c'est comment on y arrive. Nous admettons que la première salve de taxes a permis de mettre le gouvernement chinois sous pression, mais nous pensons que l'administration américaine devrait être plus précise dans ses demandes, et qu'ajouter de nouvelles taxes n'arrange rien pour parvenir à une solution négociée* », conclut-il. ■

SIMON LEPLÂTRE

Les laits infantiles de Lactalis de nouveau autorisés en France

La décision prise mardi par le ministère de l'agriculture fait polémique

Le feu est passé au vert pour l'usine Lactalis de Craon (Mayenne). Le ministère de l'agriculture a officialisé, mardi 18 septembre, la décision de retour en rayon des laits infantiles du géant laitier – soit quasiment neuf mois après l'éclatement du scandale du lait contaminé à la salmonelle qui l'a éclaboussé. Au total, 40 nourrissons, dont 37 en France, avaient été atteints de salmonellose après avoir consommé des produits des marques Picot et Milumel fabriqués à Craon.

Pour son retour en grande surface, Lactalis devrait faire une croix sur sa marque Milumel, jugée trop impactée. Le groupe de Laval devrait commercialiser ses produits sous la marque Celia, du nom de l'entreprise rachetée en 2006 par Lactalis, alors propriétaire de l'usine de Craon.

Pour justifier l'autorisation donnée par le préfet de la Mayenne, en concertation avec le ministère de l'agriculture, les autorités rappellent que, le 4 juillet, les activités de séchage et de conditionnement des poudres de lait ont redémarré, mais sans commercialisation. Elles affirment que, depuis, les services de l'Etat ont « *procédé à des inspections inopinées du site de production et du dispositif de contrôle interne mis en place* ». Elles ajoutent avoir « *imposé une transmission régulière de tous les résultats du plan d'autocontrôle* » ainsi qu'« *une obligation d'information immédiate de toute détection de salmonelle* ».

Reprise « inacceptable »

Cette décision a été aussitôt dénoncée par l'Association des familles victimes du lait contaminé (AFVLC). Dans un communiqué, elle évoque « *une trahison* » et « *la précipitation des services de l'Etat* ». Elle fait planer la menace d'actions coup de poing et appelle au boycott des marques du groupe Lactalis.

L'ONG Foodwatch, pour sa part, estime que la reprise de la commercialisation des laits infantiles Lactalis est « *inacceptable* ». « *L'enquête judiciaire préliminaire est toujours en cours. Et les conclusions de la commission d'enquête parlementaire n'ont même pas encore été prises en compte. Il serait très grave que Lactalis et tous les acteurs impliqués s'en tirent en toute impunité* », dénonce Karine Jacquemart, directrice générale de Foodwatch. Grégory Besson-Moreau, rapporteur de la commission, avait fait part de son in-

La coopérative MLC victime du scandale

La potion est amère pour la coopérative Maîtres laitiers du Cotentin (MLC). Elle a annoncé, mercredi 19 septembre, une provision de 9,5 millions d'euros à la suite de ses déboires avec son client chinois Synutra. Ce montant correspond à la non-réalisation des volumes de briquettes de lait prévus avec le chinois. Sur l'exercice fiscal achevé fin mars, la coopérative annonce un résultat net de 1,3 million d'euros, pour un chiffre d'affaires de 1,88 milliard. Début septembre, Synutra a mis fin brusquement au contrat de onze ans qui le liait à MLC. Motif évoqué : la non-obtention de l'agrément de l'usine de Méautis (Manche) de MLC pour exporter les laits infantiles en Chine. Un dossier bloqué depuis fin 2017 à la suite du scandale Lactalis.

tention de déposer début novembre une proposition de loi portée par le groupe La République en marche.

Lactalis affirme avoir investi 10 millions d'euros dans l'usine de Craon avant son redémarrage, sachant que la tour de séchage contaminée ne sera pas rouverte et que les investissements concernent la seconde tour, plus récente. En parallèle, la firme a restructuré ses forces de vente en supprimant des postes. C'est sa filiale Lactel qui va reprendre la commercialisation des produits de nutrition infantile en grande distribution en France.

Les ambitions du groupe mayennais sur ce marché prennent une dimension plus internationale. Elles ont été confortées par l'acquisition de l'activité nutrition infantile du groupe sud-africain Aspen Pharmacare. Une opération d'un montant de 750 millions d'euros, dévoilée jeudi 13 septembre. Grâce à ce rachat, Lactalis disposera de trois sites industriels au Mexique, en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud, et met la main sur une activité qui pèse 240 millions d'euros. Elle s'empare également de deux marques de lait pour bébé, Alula et Infacare. De quoi être en mesure d'aborder en force le marché chinois de la nutrition infantile. ■

LAURENCE GIRARD

A 60 ans, le BIPE renonce à son indépendance

Le cabinet de conseil créé par l'Etat en 1958 rejoint BDO, l'un des cinq premiers réseaux mondiaux

C'est un cabinet de conseil très à part. Un drôle d'animal, né fin 1958 de l'alliance entre une poignée de hauts fonctionnaires ménédistes et quelques grands patrons éclairés. Soixante ans plus tard, devenu une référence en matière d'études économiques, le BIPE est toujours là. Mais il renonce à son indépendance. BDO, le cinquième réseau mondial d'audit et de conseil, derrière Deloitte, PwC, EY et KPMG, vient d'acquérir 51 % de son capital, ont annoncé les deux entreprises, mercredi 19 septembre.

Un rapprochement symptomatique des bouleversements dans le conseil aux entreprises, domaine où les activités classiques d'audit subissent un coup de frein, tandis que le traitement des données chiffrées – la spécialité du BIPE – explose. « *C'est une opération stratégique*, note Philippe Arraou, le président de BDO en France. *En intégrant le BIPE, nous accélérons dans l'analyse de la donnée afin de créer le cabinet du futur.* »

Retour en 1958. Sortie d'années de reconstruction, la France change de Constitution, de président, et modernise son économie. L'Etat est à la manœuvre, avec ses équipes d'économistes et de statisticiens chargés d'éclairer l'avenir, voire de le planifier. Pour mieux y parvenir, deux hauts fonctionnaires, François Bloch-Lainé et Claude Gruson, décident de bâtir une passerelle entre l'administration et les grandes entreprises. C'est ainsi que naît le Bureau d'informations et de pré-

sions économiques (BIPE), sous forme d'association. Une centaine d'entreprises en sont membres, mais aussi des organisations patronales et des administrations.

« *La grande idée du BIPE, c'est qu'il y avait un vide entre la comptabilité des entreprises et la comptabilité nationale, et qu'il fallait rapprocher les chefs d'entreprise et les fonctionnaires pour qu'ils parlent le même langage* », expliquera plus tard François Bloch-Lainé, son premier président.

« Errances stratégiques »

Les débuts ne sont pas faciles. Les industriels ont peur que le BIPE ne leur demande des renseignements secrets « *et que ça file au ministère des finances ou chez leurs concurrents* », selon les mots d'Henri Aujac, premier directeur général. Mais la confiance finit par s'établir, et le BIPE devient une structure importante de dialogue entre le privé et le public. Avec une grande spécialité : l'élaboration de prévisions chiffrées, parfois à plus de vingt ans.

Les activités classiques d'audit subissent un coup de frein, tandis que le traitement des données chiffrées explose

Connu pour ses épais rapports prospectifs sur les diverses filières industrielles, le BIPE perd dans les années 1980-1990 une partie de sa spécificité. En 1989, l'association est transformée en société anonyme. D'abord contrôlée par la Caisse des dépôts, elle est privatisée en 1996, et devient un cabinet de conseil un peu comme un autre.

« *Le BIPE a connu des errances stratégiques, sans grande différenciation*, reconnaît Pascal Le Merrier, son président actuel. *Quand je l'ai repris en 2008, la situation était compliquée et j'ai dû procéder à une restructuration lourde.* »

Dans le droit-fil de son histoire, le BIPE réalise toujours des études sectorielles, notamment pour le compte d'entreprises ou de professions qui veulent gonfler leur plumage pour peser dans le débat public. Grâce à ses travaux, le secteur de la chasse s'est ainsi prévalu en 2017 d'un « *apport à l'économie, à la société et à la nature* » de 7 milliards d'euros.

Le renouveau du cabinet, cependant, est venu d'ailleurs. En l'occurrence, du vertigineux essor du big data. Récolter et analyser des données chiffrées ? Au fond, c'est le métier historique du BIPE. « *Soudain, avec le big data, nous pouvions redevenir à la mode* », résume M. Le Merrier.

C'est ainsi que l'entreprise a renoué avec ses origines, et avale désormais des milliards de données en tout genre pour en sortir des analyses comestibles par les grands groupes de l'automobile,

de la défense... Forte d'une cinquantaine de consultants, elle réalise 8 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ce n'est qu'un début : porté par l'essor du marché des données, « *le BIPE devrait connaître plus de 20 % de croissance par an* », souligne son président.

La data, c'est aussi ce qui a poussé BDO à s'intéresser au BIPE. « *La gestion de la donnée est désormais un élément majeur, pour nos missions classiques d'audit, mais aussi pour élargir notre champ d'action* », explique M. Arraou.

Disposer de cette compétence paraît d'autant plus capital que le marché traditionnel des cabinets comme EY, Deloitte ou BDO, l'audit obligatoire des comptes, se trouve menacé. « *Vécues comme une contrainte par les clients, les missions d'audit légal pourraient bien être à terme remises en cause* », estime Philippe Gattet, de Xerfi, dans une étude publiée début septembre. Déjà, selon le projet de la loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) en débat à l'Assemblée, les PME n'auront plus à faire certifier leurs comptes. Le marché français devrait ainsi baisser de 25 % en six ans.

« *La loi Pacte nous contrarie, mais nous ne sommes pas en danger, car l'audit ne représente que 20 % de notre activité* », commente-t-on chez BDO. Il n'empêche, dans ces circonstances, l'intégration du BIPE ne peut qu'être bienvenue. D'autres acquisitions sont à l'étude. ■

DENIS COSNARD

COMMERCE

Leboncoin bientôt coté

Le norvégien Schibsted, propriétaire du site français d'annonces Leboncoin, a présenté, mardi 18 septembre, un projet de scission. Ses activités internationales d'annonces en ligne, hors Europe du Nord, seraient regroupées dans une entité dont la cotation est prévue début 2019. Schibsted conservera les activités de presse et les annonces en ligne en Scandinavie. – (AFP)

AUTOMOBILE

Le marché européen en forte hausse durant l'été

Le marché automobile européen a crû de 10,5 % en juillet et de 31,2 % en août, selon les chiffres publiés mercredi 19 septembre par l'Association des constructeurs européens d'automobiles. La « *hausse exceptionnelle* » d'août serait liée à « *l'introduction du nouveau*

test [d'homologation] WLTP pour toutes les immatriculations à partir du 1^{er} septembre ». Certains constructeurs ont, semble-t-il, accordé de gros rabais cet été sur les véhicules qui n'auraient plus pu être vendus au 1^{er} septembre. – (AFP)

LUXE

La famille Pinault prend le contrôle à 100 % du capital de Courrèges

Artemis, holding de la famille Pinault, actionnaire de référence du groupe de luxe Kering, a confirmé, mardi 18 septembre, être monté à 100 % du capital de Courrèges. La marque de mode créée en 1961 par André Courrèges était contrôlée depuis 2011 par Jacques Bungert et Frédéric Torloting, deux anciens de l'agence Young & Rubicam. Artemis en détenait 30 % depuis 2015. – (Reuters.)